

pour cent millions de ces terres ecclésiastiques soumises au droit des seigneurs, et cependant, depuis près de 1000 ans, il n'y avait plus eu de concession d'églises en échange de protection. Donc, dans l'origine, toute église devait se trouver entre les mains de quelques habitants puissants, celle de Bessenay comme les autres.

Remarquons que le patron de Bessenay n'était point encore saint Irénée, mais bien saint Martin; saint Martin, grâce à l'abbaye sous le vocable duquel elle se trouvait, était en grande vénération dans nos contrées, et aujourd'hui encore, le jour de sa fête (11 novembre) est la date de nombreuses échéances.

Néanmoins, jusqu'à présent, Bessenay dépendait toujours de l'archevêque de Lyon, comme nous l'avons vu plus haut; mais en l'an 1100 environ, cela changea : à cette époque, l'archevêque de Lyon, Hugues (*Deo inspirante*), donna l'église de Bessenay à l'abbaye de Savigny, où alors Iter II était abbé. L'acte de donation prend soin de nous dire quels étaient les noms de ceux qui auparavant étaient les seigneurs de l'église : Vuigon-le-Long, Amblard, Guillaume, Bérard-de-Oingt, Iter-de-la-Tourette et Etienne Nigelle, tous ayant renoncé, en faveur de l'abbaye, aux diverses parts de propriété qu'ils avaient dans l'église. Nous avons dit pourquoi il se faisait que des particuliers eussent des droits de propriété sur les églises; les protecteurs de l'église de Bessenay ne paraissent pas avoir eu beaucoup de puissance, la féodalité n'y fut jamais solidement établie. — Par sa donation, l'évêque se dépouillait de son pouvoir suzerain et administratif sur la paroisse de Bessenay en faveur de l'abbaye, sous la domination de laquelle notre commune entrerait (Téodore Ogier, Bessenay). Elle y resta longtemps et jouit des bienfaits d'un gouvernement tranquille et pacifique pendant lequel nous ne trouvons rien de bien intéres-